



Non renouvellement de bail commercial

Par **Ojusdoux**, le **14/11/2014** à **15:13**

Bonjour,
J'espère que vous pourrez m'aider à y voir un peu plus clair,
Mon mari et moi avons acheté le fond de commerce d'un restaurant il y a environ quatre ans.
Cette semaine nous avons reçu un courrier recommander du propriétaire des murs.
Il nous informe que notre bail se termine dans quelques mois et qu'il a donc pris la décision de mettre en vente l'immeuble, il m'informe de notre droit de préemption pour cette vente, chose qui ne nous intéresse pas vu le prix demandé ce n'est pas dans nos moyens....
Il dit aussi dans sa lettre avoir déjà un acheteur potentiel et qu'il lui laisse naturellement le choix de faire ses affaires personnelles avec les locations.
Le propriétaire actuel est venu au restaurant pour me dire que le futur propriétaire avait pour projet de faire des appartements à la place de notre restaurant et il m'a proposé de racheter mon fond de commerce à bas prix bien sûr!!
Il dit que ça serait mieux de lui vendre tout de suite à lui, sinon ça passera au syndic (je ne sais même pas ce que c'est) et qu'il se basera sur le bénéfice de notre affaire pour fixer un prix.
Que peut-on faire et est-il dans ses droits ?? J'avoue être un peu perdue.
Merci de votre aide

Par **moisse**, le **14/11/2014** à **19:20**

Bonsoir,
Direction un avocat d'affaire pour qu'il vous aide à négocier une indemnité d'éviction et examine les conditions de résiliation anticipée du bail commercial 3/6/9.
Donc attention entre ses propositions (quelques mois) et les vôtres (4 ans), la différence d'appréciation supérieure à un an.

Par **Ojusdoux**, le **14/11/2014** à **19:40**

Bonsoir,rnJ ai oublier de préciser que nous avons repris le bail en cours qui se termine en juillet 2015....rnMais comme vous dite je pensse que la solution va etre de contacter un avocatrnMerci de votre réponse moisse